

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 253

1^{er} février 2013

SOMMAIRE

1979 - Invest	12124	Netsys	12128
Acatana S.A. S.P.F.	12140	Noram Investments S.A.	12128
Agamemnon S.à r.l.	12136	NR Participation S.A.	12122
Association des directeurs et des direc- teurs adjoints de l'enseignement postpri- maire public luxembourgeois	12126	NTR Network Investment S.A.	12128
Association des membres des directions de l'enseignement postprimaire public lu- xembourgeois	12126	Occasions Angeloni S.à.r.l.	12129
Diversified Real Estate Investments S.A.	12139	Ocean Trade Lux Co S.à r.l.	12123
DM Lux	12140	Orea International S.à.r.l.	12128
Dometic S.à.r.l.	12140	Origami Realty	12129
Doradem S.à r.l.	12140	ORPA S.A.	12129
Kettaneh Group S.A.	12098	Overdrive	12129
KLEIN Roger S.à r.l.	12098	Padisha Properties S.A.	12132
KTI S.à.r.l.	12107	Palidoro S.A.- SPF	12135
Laboratoire Dentaire JOHANNIS André	12107	Parmat S.A.	12135
Laude Invest II S.à r.l.	12108	Pathfinder International S.A.	12135
Laude Invest I S.à r.l.	12108	Patrimax Sàrl	12135
Le Jardin d'Alexandra S.à r.l.	12129	PCV S.à r.l.	12136
Mauced s.à r.l.	12123	Pergam	12138
Maxifera Sàrl	12123	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	12138
MCV S.à r.l.	12107	Pergam Properties II	12139
Mebel Concept S.A.	12123	Pergam Properties II C S.C.A.	12139
Mercury Properties S.A.	12125	PerkinElmer Finance Luxembourg	12131
MF Equities S.à r.l.	12125	PerkinElmer Holding Luxembourg	12132
MF Investments S.à r.l.	12125	Petal Corporation Ltd	12139
Mima Films S.à r.l.	12126	PGC Holding	12144
Morland S.A.	12128	Pia Invest	12144
Move your body : Fit duerch Sport ! a.s.b.l.	12132	Piste Linster S.à r.l.	12144
		Platin Investments S.à r.l.	12125
		Wessex Investments S.à r.l.	12098
		Whitecourt S.à r.l.	12108

Kettaneh Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 158.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

Référence de publication: 2013000335/11.

(120226192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

KLEIN Roger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.703.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000337/10.

(120226416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Wessex Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.724.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of WESSEX INVESTMENTS S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 116.724, established in Luxembourg pursuant to a deed of Me Henri HEL-LINCKX, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 April, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 1548 of 14 August, 2006 (hereafter the "Company").

The meeting was chaired by Mr. Christian DOSTERT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Monique GOERES, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders were each present or duly represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list. That list and proxy, initialed "ne varietur" and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 1,000 (one thousand) shares, with a nominal value of EUR 42.28 (forty-two Euro twenty-eight Euro Cents) each (value adjusted to Euro Cents), representing the whole capital of the Company, were represented, and accordingly, the meeting could be validly held and decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda

1. Waiving of the notice right;

2. Approval of the change of nationality of the Company without dissolution, through the transfer of its registered office, its principal place of business and its place of central administration from the Grand Duchy of Luxembourg to Spain with effect retroactively as from the date of the filing of the Spanish deed of migration with the Commercial Registry of Madrid once the approval and confirmation of the registration of the Company on the Commercial Registry of Madrid has been received and appointment of proxy-holders of the Company in relation to the Luxembourg migration formalities;

3. Adoption of new articles of association of the Company to be effective on and from the effective date of the migration of the Company to Spain;

4. Approval of the resignation of Mr. Luc Sunnen and Mrs. Isabel Ramirez Lopez as managers of the Company, change in the structure of the management body of the Company and appointment of the Spanish company Royal Metropolitan España, S.A., as sole director of the Company to be effective on and from the effective date of the migration of the Company to Spain;

5. Approval of granting a power of attorney to fulfill tax and administrative matters required to be completed further to the migration of the Company;

6. Approval of the granting of a power of attorney to complete the registration of the Company with the Commercial Registry of Madrid; and

7. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the shareholders, the meeting was opened, and without requesting that all discussions held at the meeting be noted and reflected in the minutes, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders each waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge that they are sufficiently informed of the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to transfer the registered office, the principal place of business and the central administration of the Company from Grand Duchy of Luxembourg to Spain, without dissolution or liquidation, involving a change of nationality as referred to and in accordance with Luxembourg law Article 199 of the Act of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and in accordance with Spanish law, Articles 92 and following of Law 3/2009, April 3rd, regarding the Structural Modifications in Commercial Companies and Article 309 of the Spanish Mercantile Registry Regulations (the "Migration").

It was reported that the Migration decision was adopted based on the Company's annual accounts closed on December 31st, 2011, prepared by the board of managers and approved by the shareholders and the interim balance sheet also prepared by the board of managers for the purposes of the Migration and which is dated as at October 31st, 2012 and will remain attached to this deed. According to Spanish law, Article 309 of the Mercantile Registry Regulations, the above-mentioned annual accounts will be filed with the Commercial Registry of Madrid. Thus, a true copy duly certified and apostilled will be attached to the Spanish public deed of migration. It is expressly declared that the annual accounts have been approved fulfilling all requirements stated by the laws of Luxembourg, and the same are not audited since the annual accounts of the Company are not obliged to be reviewed by auditors according to the laws of Luxembourg as the thresholds of Article 35 of the Act of 19th December 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and financial accounts of undertakings have not been met. There are not significant variations in the figures from the date of such interim balance sheet and until the date of these Minutes.

It was also reported that the legal personality of the Company would survive the Migration without interruption of the legal personality under Spanish and Luxembourg company laws and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a limited liability company Sociedad de Responsabilidad Limitada under Spanish law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Spanish laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholders and the latter resolved that the Migration would be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Commercial Registry of Madrid (the "Condition Precedent") and would be effective as from the date of the fulfillment of the Condition Precedent i.e. retroactively as from the date of the filing of the Spanish deed of migration with the Commercial Registry of Madrid once the approval and confirmation of the registration of the Company on the Commercial Registry of Madrid has been received (the "Effective Date").

It was resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective on and from the Effective Date. It was highlighted further that, as from the Effective Date the Company shall: (i) no longer be governed by the laws of Luxembourg, (ii) fully become a Spanish company governed only by the laws of Spain and (iii) shall be de-registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with immediate effect upon request to this effect.

It was resolved to appoint Ms Soledad Pascual, Ms. Joanna Long and any other lawyer/employee of MNKS, a société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Bar Association, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert (Vertigo Polaris Building), L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under

n° R.C.S. Luxembourg B 169.476, and/or Mrs. Alexia Uhl, private employee and any employee of Etude Maître Carlo WERSANDT, with professional address at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, acting with full power of substitution, acting individually in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Calle General Castaños número 4, 28004, Madrid, Spain. Such address will be duly incorporated in the approved the New AoA as such term is defined below.

It is expressly declared that according to Spanish law, Article 94 of Law 3/2009, April 3rd, regarding the Structural Modifications in Commercial Companies, a report of an independent expert to provide evidence that the net equity of the Company is at least equal to the amount of the capital required by Spanish laws is not required, since the Company belongs to a country inside the European Economic Area (Espacio Económico Europeo). Moreover, for the purposes of the referred to article, it is expressly stated that, according to the figures included in the Company's accounts closed on December 31st, 2011 and the interim balance sheet mentioned above, the net equity of the Company covers the minimum capital amount required by the Spanish laws for limited liability companies, this is EUR 3,000.

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to adopt new articles of association of the Company to render them conform to the laws of Spain and the chosen corporate form (Sociedad de Responsabilidad Limitada) (the "New AoA"). It was resolved further that the New AoA would however not be effective until the Effective Date. It was unanimously resolved to approve the New AoA, drafted in accordance with the attached schedule.

It was noted that the main particulars of the Company included in the New AoA would be the following:

- Name: Wessex Investments, S.L.
- Type of company: "Sociedad de Responsabilidad Limitada (S.L.)"
- Domicile: Calle General Castaños número 4, 28004, Madrid, Spain.
- Share capital: The participation capital is fixed at € 42,279.72 and it is represented by 1000 participations each with a nominal value of € 42.27972, indivisible and cumulative, numbered correlatively from 1 to 1000, inclusive.

The registered capital is subscribed and fully paid up.

- Corporate purpose: The management and administration of securities representing the equity of companies and other entities, resident or not in Spanish territory, investment in companies and other entities, resident or not in Spanish territory, through the acquisition, subscription, assumption, disbursement, holding, transfer, disposal, contribution or encumbrance of negotiable securities or assets, including shares, participations, shareholdings, interests in companies or community property, company subscription rights, debentures exchangeable or otherwise, bonds backed by commercial paper, founder's shares, jouissance bonds, fixed or variable income securities listed or otherwise on official markets, government debt securities, including Treasury bonds, bills and notes, bills of exchange and certificates of deposit, all in conformity with applicable legislation.

The subscription of agreements for business cooperation and agreements with other companies for support in the management.

The financing of subsidiaries or the Group to which the company belongs in the terms laid down in Article 42 of the Code of Commerce through the arrangement of loans or other financial instruments.

- Duration: Indefinite term.
- Financial Year: From January 1st, to December 31st.

In this sense, it is expressly stated that due to the fact that the Company survives the Migration without interruption of its legal personality, the New AoA will state that the share capital is fixed at € 42,279.72 and it is represented by 1,000 participations each with a nominal value of € 42.27972. The nominal value of each participation will be amended according to Spanish law, when the Company modifies its share capital.

The former shares of the Company will be cancelled. In exchange for the same, the current shareholders will receive participations of the migrated Company with the same nominal value as the former shares and in the same number and percentage as they currently hold, the foregoing as follows:

- Mrs. Isabel Ramirez López, of legal age, widow, Spanish nationality, with domicile at Flat 8, 29 Enford Street, Claremont Court, London, W1H1D, United Kingdom, and identity card of her nationality number 53.386.705-WV, in force, holding 549 participations, each with a nominal value of € 42.27972, numbered from 1 to 549, inclusive.
- Mr. Arturo Balbuena Ramirez, of legal age, single, Spanish nationality, with domicile at calle Castillo de Atienza 12, Villanueva de la Cañada, 28692, Madrid, Spain, and identity card of his nationality number 14.308.553-T, in force, holding 80 participations, each with a nominal value of € 42.27972, numbered from 550 to 629, inclusive.
- Ms. Paulina Balbuena Ramirez, of legal age, single, Spanish nationality, with domicile at calle Castillo de Atienza 12, Villanueva de la Cañada, 28692, Madrid, Spain, and identity card of her nationality number 53.385.897-E, in force, holding 80 participations, each with a nominal value of € 42.27972, numbered from 630 to 709, inclusive.

- Ms. Olivia Balbuena Ramirez, of legal age, single, Spanish nationality, with domicile at calle Castillo de Atienza 12, Villanueva de la Cañada, 28692, Madrid, Spain, and identity card of her nationality number 52.368.410-D, in force, holding 80 participations, each with a nominal value of € 42.27972, numbered from 710 to 789, inclusive.

- Mr. Octavio Balbuena Ramirez, of legal age, married, Spanish nationality, with domicile at 136 SOUTH CARMELINA AVE., CA 90049, Los Angeles, USA, and identity card of his nationality number 52.368.409-P, in force, holding 80 participations, each with a nominal value of € 42.27972, numbered from 790 to 869, inclusive.

- Ms. Adelina Balbuena Ramirez, of legal age, married, Spanish nationality, with domicile at calle Castillo de Atienza 12, Villanueva de la Cañada, 28692, Madrid, Spain, and identity card of her nationality number 14.308.552- E, in force, holding 80 participations, each with a nominal value of € 42.27972, numbered from 870 to 949, inclusive.

- Mr. Jose Antonio Leon Gonzalez, of legal age, married, Spanish nationality, with domicile at Calle Cornisa 2, Las Rozas de Madrid, 28231, Madrid, Spain and identity card of his nationality number 50.047.358-WV, in force, holding 17 participations, each with a nominal value of € 42.27972, numbered from 950 to 966, inclusive.

- Mr. Enrique Pedro Gutierrez de Teran Gomez Benita, of legal age, married, Spanish nationality, with domicile at Calle Almansa 100, P03 A, 28040, Madrid, Spain and identity card of his nationality number 05.367.549-Q, in force, holding 17 participations, each with a nominal value of € 42.27972, numbered from 967 to 983, inclusive.

Mr. Francis Joseph Pons, of legal age, married, British nationality, with domicile at 888 Brickell Key Drive, Apartment 1808, Miami, Florida 33131, USA, passport of his nationality number 761092617 and Spanish Foreign Identification Number (N.I.E.) X0342736, both in force, holding 17 participations, each with a nominal value € 42.27972 each, numbered from 984 to 1,000, inclusive

Fourth resolution

It was noted that further to letters dated 26 November 2012, Mr. Luc Sunnen, residing at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and Mrs. Isabel Ramirez Lopez, residing at Flat 8, 29 Enford Street, Claremont Court, London, W1H1D, United Kingdom have tendered their resignations from the function of managers of the Company to be effective on and from the Effective Date (the "Resignations"). It was unanimously resolved that the Resignations be approved with effect on and from the Effective Date.

Thus, it was unanimously resolved to change the structure of the management body of the Company from the current structure of two managers acting jointly and severally to a sole director structure (the "Management Restructure"), which is expressly provided for in the New AoA to be effective on and from the Effective Date.

Consequently, it was unanimously resolved to appoint the Spanish Company Royal Metropolitan España, S.A., with domicile address at Madrid, Calle General Castaños número 4, 28004, Madrid, Spain, duly registered with the Commercial Registry of Madrid under Volume 11,213, Sheet 176, Page M-176386, and Tax Identification Number A-78997558, as sole director of the Company, to be effective on and from the Effective Date.

The Spanish Company Royal Metropolitan España, S.A., will, in a separate document, consent to act as the sole director of the Company on and from the Effective Date, will appoint the relevant representative and will expressly declare that him or the appointed Company Royal Metropolitan España, S.A., does not fall under any cause of prohibition or incompatibility (preventing it from managing the Company) and, in particular, under those set forth by Spanish law and by the New AoA.

The resolutions of the Spanish company Royal Metropolitan España, S.A., appointing the legal representative that will act on its behalf in its capacity as sole director of the Company, will be attached to the relevant public deed of migration.

Fifth resolution

It was unanimously resolved to authorise any lawyer/employee of MNKS, a société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Bar Association, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert (Vertigo Polaris Building), L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° R.C.S. Luxembourg B 169.476 and/or any employee of the office of the undersigned notary and any employee of DMS et Associés S.à r.l., having its registered address at 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg so that each one individually and severally, with their own signature may:

- (i) fulfill tax returns and administrative measures in accordance with the Luxembourg law.
- (ii) carry out all necessary actions and statements as well as sign any kind of public and/or private documents that are required to deregister the Company of the Luxembourg's relevant public records.
- (iii) represent the Company before any authority and/or public administration in Luxembourg.
- (iv) and in general, do all the necessary and/or required in connection with the closing of the Luxembourg office of the Company in order to carry out the necessary actions in Luxembourg for the transfer of domicile of the Company to Spain.

Sixth resolution

It was unanimously resolved to authorise and delegate power to Mr. José Antonio León González, of legal age, married, Spanish citizen, identity card number 50047358-WV, residing at Calle Cornisa 2, Las Rozas de Madrid, 28231, Madrid, Spain

as legal representative of the Company, and grant to him the powers necessary to carry out all the acts that may be necessary for the Migration:

In particular, but not limitative, he may exercise, the following powers:

1. To apply for the Spanish corporate name of the Company, before the Central Commercial Registry.

2. To appear before a Spanish notary public of his choice in order to:

execute, enter into, acknowledge, perfect, rectify, amend or complete all such deeds, agreements, instruments and any public or private documents as shall be required for and/or in relation to the Migration.

enter into a public deed of Migration the resolutions included in these minutes, to adopt the New AoA, as well as to adopt any resolution he may deem convenient or necessary for the Migration, in compliance with the laws of Spain.

execute, enter into, acknowledge, perfect, rectify, amend or complete all such deed, agreements, instruments and any public or private documents or to adopt any other agreements or resolutions which might be necessary for the complete granting of the deed of Migration.

3. To obtain all the necessary administrative, labor, Social Security and tax authorizations (in particular, to apply for the Tax Identification Number of the Company), approvals or licenses to perform the above acts or for the development of the activity of the Company in Spain.

4. To execute the necessary communications before any public or private authorities.

5. If applicable, to pay any taxes or encumbrances regarding said acts, and to sign all the necessary documents required for those purposes.

6. To execute, sign, enter into, acknowledge, perfect, rectify, amend or complete all such deeds, agreements, instruments and any public or private documents, as well as to carry out any other act related to the above mentioned powers.

7. In general, to perform all the formalities and/or actions to effect all the deregistration, registrations and publications in any way that may be required by the competent Spanish authorities for the purpose of the filing and the registration the Company as a private limited company (Sociedad de Responsabilidad Limitada) and the continuation of the Company under the laws of Spain.

All the aforementioned powers granted are vested although in their exercise Mr. José Antonio León González incurs in self contracting, double representation or conflict of interest.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1.500,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille douze, le sixième jour de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de WESSEX INVESTMENTS S.à r.l., une société établie et existant à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B, numéro 116.724, constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg le 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 1548 du 14 août 2006 (ci-après la "Société").

L'assemblée a été présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient chacun présents ou dûment représentés et le nombre de parts sociales détenu par chacun était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées «ne varietur» et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 42,28 EUR (quarante-deux Euros et vingt-huit centimes d'Euro) chacune (montant arrondi au centime d'Euro), représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement être tenue et se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation du changement de nationalité de la Société sans dissolution, par le biais du transfert de son siège social, de son établissement principal et de son lieu d'administration centrale depuis le Grand-Duché de Luxembourg vers l'Espagne, avec effet rétroactif à la date du dépôt de l'acte espagnol de transfert auprès du Registre Commercial de Madrid, une fois que l'approbation et la confirmation de l'enregistrement de la Société au Registre Commercial de Madrid aura été reçue et nomination de mandataires de la Société concernant les formalités luxembourgeoises du transfert;

3. Adoption des nouveaux statuts de la Société qui entreront en vigueur au jour et à partir de la date effective du transfert de la Société en Espagne;

4. Approbation de la démission de M. Luc Sunnen et de Mme. Isabel Ramirez Lopez comme gérants de la Société, changement de la structure de l'organe de direction de la Société et nomination de la société espagnole Royal Metropolitan Espana, S.A., comme gérant unique de la Société avec effet au jour et à partir de la date effective du transfert de la Société en Espagne;

5. Approbation de l'octroi d'une procuration afin d'effectuer les formalités fiscales et administratives requises à la suite du transfert de la Société;

6. Approbation de l'octroi d'une procuration afin d'effectuer l'enregistrement de la Société auprès du Registre Commercial de Madrid;

7. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Après approbation des faits ci-dessus par les associés, l'assemblée a été ouverte et sans requérir que toutes les discussions tenues au cours de l'assemblée soient notées et reflétées au procès-verbal, les résolutions suivantes ont été unanimement prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que chaque associé renonce au droit de convocation à l'assemblée générale extraordinaire qui aurait du leur être envoyé préalablement à cette assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et par conséquent s'accordent à délibérer et à voter sur tous les points à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il a été unanimement décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société du Grand-duché du Luxembourg en Espagne sans dissolution ou liquidation, impliquant un changement de nationalité tel que précisé dans et en conformité avec la loi luxembourgeoise Article 199 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et conformément à la loi espagnole, Articles 92 et suivants de la Loi 3/2009, 3 avril, concernant les Modifications Structurelles dans les Sociétés Commerciales et l'Article 309 du Règlement Espagnol du Registre du Commerce (la «Migration»).

Il est noté que la décision de Migration a été adoptée sur la base des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2011, préparés par le conseil de gérance et approuvés par les associés et sur la base du bilan intérimaire préparé également par le conseil de gérance pour les besoins de la Migration et daté du 31 octobre 2012, et restera annexé au présent acte. Conformément à la loi espagnole, Article 309 du Règlement du Registre du Commerce, les comptes annuels susmentionnés seront enregistrés auprès du Registre du Commerce de Madrid. Ainsi, une copie dûment certifiée et apostillée sera annexée à l'acte notarié espagnol de Migration. Il est déclaré expressément que les comptes annuels ont été approuvés comme remplissant toutes les exigences établies par la loi luxembourgeoise et ces derniers n'ont pas fait l'objet d'un audit dès lors que les comptes annuels de la Société n'ont pas à être obligatoirement vérifiés par des auditeurs conformément à la loi luxembourgeoise, puisque les seuils de l'Article 35 de la Loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et les comptes comptables et financiers d'engagement n'ont pas été atteints. Il n'y a pas de gros écarts de chiffres depuis la date de ce bilan intérimaire et jusqu'à la date de ce Procès-verbal.

Il est rappelé que la personne morale de la Société survivra à la Migration sans interruption de la personnalité morale sous les lois espagnoles et luxembourgeoises concernant les sociétés, et que, par voie de conséquence, la Société sera

et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes et engagements suite à la Migration. De plus, il est rappelé que, suite à la Migration, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée Sociedad de Responsabilidad Limitada régie par les lois d'Espagne.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard aussi bien de la loi luxembourgeoise qu'espagnole, permettant d'opérer la Migration, ont été présentées aux associés et ces derniers ont décidé que la Migration sera soumise à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre Commercial de Madrid (la «Condition Suspensive») et sera effective à partir de la date de la réalisation de la Condition Suspensive c'est-à-dire rétroactivement à partir de la date de dépôt de l'acte espagnol de migration auprès du Registre du Commerce de Madrid une fois que l'approbation et la confirmation de l'enregistrement de la Société auprès du Registre du Commerce de Madrid a été reçue (la «Date Effective»).

Il a été décidé, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que la Migration sera effective uniquement au jour et à partir de la Date Effective. Il est de plus souligné que, à partir de la Date Effective, la Société (i) cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises, (ii) deviendra totalement une société espagnole gouvernée uniquement par les lois espagnoles et (iii) sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg avec effet immédiat sur demande formulée à cet effet.

Il est décidé de nommer Madame Soledad Pascual, Monsieur Charles de Kerchove, Madame Joanna Long et/ou tout autre avocat/employé du cabinet d'avocats MNKS S.à r.l., inscrit au barreau de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et/ou Madame Alexia Uhl, employée privée et tout employé de l'Etude de Maître Carlo WERSANDT, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, agissant avec pleins pouvoirs de substitution, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, pour radier la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

De plus, il a été décidé que suite à l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera situé à Calle General Castanos numero 4, 28004, Madrid, Espagne. Cette adresse sera dûment insérée aux Nouveaux Statuts approuvés, tel que le terme est défini ci-dessous.

Il a été expressément déclaré que conformément à la loi espagnole, Article 94 de la Loi 3/2009, 3 Avril, concernant les Modifications Structurelles des Sociétés Commerciales, un rapport d'un expert indépendant rapportant la preuve que la valeur économique de la Société est au moins équivalente au montant du capital social n'est pas requis, dès lors que la Société appartient à un pays de l'Espace Economique Européen (Espacio Economico Europeo). De plus, aux fins de l'article mentionné, il est expressément déclaré que, conformément aux chiffres des comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2011 et des comptes intérimaires mentionnés ci-dessus, les capitaux propres nets de la Société couvrent le montant de capital minimum requis par la loi espagnole pour les sociétés à responsabilité limitée, qui est de 3.000 EUR.

Troisième résolution

Consécutivement à la deuxième résolution qui précède, il a été unanimement décidé d'adopter les nouveaux statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois espagnoles et la forme sociale choisie (Sociedad de Responsabilidad Limitada) (les «Nouveaux Statuts»). De plus, il a été unanimement décidé que les Nouveaux Statuts ne seront cependant pas en vigueur avant la Date Effective. Il a été unanimement décidé d'approuver les Nouveaux Statuts, rédigés conformément au calendrier annexé.

Il a été noté que les principales caractéristiques de la Société incluses dans les Nouveaux Statuts seront les suivantes:

- Dénomination: Wessex Investments, S.L.
- Forme de la société: «Sociedad de Responsabilidad Limitada (S.L.)»
- Siège social: Calle General Castanos numero 4, 28004, Madrid, Espagne.
- Capital social: Le capital est fixé à 42.279,72 € et est représenté par 1000 parts sociales chacune d'une valeur nominale de 42,27972 € indivisibles et cumulatives, numérotées corrélativement de 1 à 1000 inclus.

Le capital social est souscrit et entièrement libéré.

- Objet social: La gestion et l'administration des valeurs représentatives des capitaux propres des sociétés et autre entités, situées ou non sur le territoire de l'Espagne, investissements dans des sociétés et autres entités situées ou non sur le territoire de l'Espagne, par le biais d'acquisitions, de souscriptions, prise en charge, déboursements, détentions, transferts, cessions, apports, grèvements de titres négociables ou d'actifs, y compris actions ou parts sociales, investissements, prises de participation, intérêts dans des sociétés ou biens en communauté, droits de souscriptions dans des sociétés, débiteures échangeables ou autre, obligations adossées à des effets de commerce, parts de fondateur, obligations en jouissance, titres de revenu fixe ou variable ou autres, listés ou non sur les marchés réglementés, titres de créances de l'Etat, y compris des bons du Trésor, lettres et billets de dépôt, billets à ordre et certificat de dépôt, tous en conformité avec la législation applicable.

La souscription de contrats de coopération d'affaires et de contrats avec d'autres sociétés pour soutien dans la gestion.

Le financement de filiales ou du Groupe auquel la société appartient dans les termes fixés à l'Article 42 du Code de Commerce espagnol, par le biais d'accords de prêts ou d'autres instruments financiers.

- Durée: Durée indéterminée.
- Exercice social: du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En ce sens, il est expressément établi que du fait que la Société survit à la Migration sans interruption de sa personnalité morale, les Nouveaux Statuts préciseront que le capital social est fixé à 42.279,72 € et est représenté par 1.000 parts sociales chacune ayant une valeur nominale de 42,27972 €. La valeur nominale de chaque part sera modifiée conformément à la loi espagnole, lorsque la Société modifie son capital social.

Les anciennes parts sociales de la Société seront annulées. En échange de quoi, les associés actuels recevront des participations de la Société transférée ayant la même valeur nominale que les anciennes parts sociales et dans la même quantité et pourcentage qu'ils détiennent actuellement, comme suit:

- Madame Isabel Ramirez Lopez, majeure, veuve, de nationalité Espagnole, ayant son domicile à Appartement 8, 29 Enford Street, Claremont Court, Londres, W1H1D, Royaume-Uni et une carte d'identité de sa nationalité numéro 53.386.705-W, en vigueur, détentrice de 549 participations, chacune d'une valeur nominale de 42,27972€, numérotées de 1 à 549 inclus.

- Monsieur Arturo Balbuena Ramirez, majeur, célibataire, de nationalité Espagnole, ayant son domicile à Calle Castillo de Atienza 12, Villanueva de la Canada, 28692, Madrid, Espagne, et une carte d'identité de sa nationalité numéro 14.308.553-T, en vigueur, détenteur de 80 participations, chacune d'une valeur nominale de 42,27972 €, numérotées de 550 à 629 inclus.

- Madame Paulina Balbuena Ramirez, majeure, célibataire, de nationalité Espagnole, ayant son domicile à Calle Castillo de Atienza 12, Villanueva de la Canada, 28692, Madrid, Espagne, et une carte d'identité de sa nationalité numéro 53.385.897-E, en vigueur, détentrice de 80 parts sociales, chacune d'une valeur nominale de 42,27972 €, numérotées de 630 à 709 inclus.

- Madame Olivia Balbuena Ramirez, majeure, célibataire, de nationalité Espagnole, ayant son domicile à Calle Castillo de Atienza 12, Villanueva de la Canada, 28692, Madrid, Espagne, et une carte d'identité de sa nationalité numéro 52.368.410-D, en vigueur, détentrice de 80 participations, chacune d'une valeur nominale de 42,27972 €, numérotées de 710 à 789 inclus.

- Monsieur Octavio Balbuena Ramirez, majeur, célibataire, de nationalité Espagnole, ayant son domicile au 136 South Carmelina Ave., CA 90049, Los Angeles, USA, et une carte d'identité de sa nationalité numéro 53.368.409-P, en vigueur, détenteur de 80 participations, chacune d'une valeur nominale de 42,27972 €, numérotées de 790 à 869 inclus.

- Madame Adelina Balbuena Ramirez, majeure, célibataire, de nationalité Espagnole, ayant son domicile à Calle Castillo de Atienza 12, Villanueva de la Canada, 28692, Madrid, Espagne, et une carte d'identité de sa nationalité numéro 14.308.552-E, en vigueur, détentrice de 80 participations, chacune d'une valeur nominale de 42,27972 €, numérotées de 870 à 949 inclus.

- Monsieur Jose Antonio Leon Gonzalez, majeur, marié, de nationalité Espagnole, ayant son domicile au Calle Cornisa 2, Las Rozas de Madrid, 28231, Madrid, Espagne, et une carte d'identité de sa nationalité numéro 50.047.358-W, en vigueur, détenteur de 17 participations, chacune d'une valeur nominale de 42,27972 €, numérotées de 950 à 966 inclus.

- Monsieur Enrique Pedro Gutierrez de Teran Gomez Benita, majeur, marié, de nationalité Espagnole, ayant son domicile au Calle Almansa 100, P03 A, 28040, Madrid, Espagne, et une carte d'identité de sa nationalité numéro 05.367.549-Q, en vigueur, détenteur de 17 participations, chacune d'une valeur nominale de 42,27972 €, numérotées de 967 à 983 inclus.

Monsieur Francis Joseph Pons, majeur, marié, de nationalité Anglaise, ayant son domicile au 888 Brickell Key Drive, Appartement 1808, Miami, Folride 33131, USA, et un passeport de sa nationalité numéro 771092617 et un Numéro d'Identification Etrangère Espagnol (N.I.E.) X0342736, tous deux en vigueur, détenteur de 17 participations, chacune d'une valeur nominale de 42,27972 €, numérotées de 984 à 1.000 inclus.

Quatrième résolution

Il est noté que, suite à des lettres datées du 26 novembre 2012, Monsieur Luc Sunnen, résidant au 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, et Madame Isabel Ramirez Lopez, résidant à Appartement 8, 29 Enford Street, Claremont Court, Londres, W1H1D, Royaume-Uni ont présentés leurs démissions de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au jour et à partir de la Date Effective (les «Démissions»). Il a été unanimement décidé d'approuver les Démissions avec effet au jour et à partir de la Date Effective.

Ainsi, il a été unanimement décidé de changer la structure de l'organe de direction de la Société de la structure actuelle de deux gérants agissant conjointement et solidairement à une structure composée d'un gérant unique (la «Restructuration de la Direction»), qui est expressément prévue dans les Nouveaux Statuts comme devenant effective au jour et à partir de la Date Effective.

En conséquence, il a été unanimement décidé de nommer la Société espagnole Royal Metropolitan Espana, S.A., ayant son siège social à Madrid, Calle General Castanos numero 4, 28004, Madrid, Espagne, dûment enregistrée avec le Registre de Commerce de Madrid sous le Volume 11,213, Feuillet 176, Page M-176386, et avec Numéro d'Identification Fiscale A-78997558, comme gérant unique de la Société, avec effet au jour et à partir de la Date Effective.

La Société Espagnole Royal Metropolitan Espana, S.A., consentira, dans un document séparé à agir en qualité de gérant unique de la Société au jour et à partir de la date Effective, nommera les représentants appropriés et déclarera expressément que lui ou la Société Royal Metropolitan Espana, S.A., ne relève pas d'une cause quelconque d'interdiction ou

d'incompatibilité (lui interdisant de gérer la Société) et, en particulier, de celles fixées par la loi Espagnole et par les Nouveaux Statuts.

Les résolutions de la Société Espagnole Royal Metropolitan Espana S.A., nommant le représentant légal qui agira en son nom en sa qualité de gérant unique de la Société, resteront annexées à l'acte notarié de migration approprié.

Cinquième résolution

Il a été unanimement décidé d'autoriser tout avocat/employé du cabinet d'avocats MNKS S.à r.l., inscrit au barreau de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Vertigo Polaris Building, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et/ou tout employé de l'office du notaire soussigné et tout employé de DMS et Associés S.à r.l., ayant son siège social au 23 rue des Bruyères, L-1274 Howald, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de façon à ce que chacun d'eux individuellement et solidairement, sous leur propre signature puisse:

- (i) accomplir les formalités fiscales et administratives conformément à la loi luxembourgeoise.
- (ii) effectuer toutes les actions et les déclarations nécessaires ainsi que signer tout type de documents publics et/ou privés requis pour radier la Société du registre public approprié.
- (iii) représenter la Société devant toute autorité et/ou administration publique au Luxembourg.
- (iv) et, d'une façon générale, faire tout le nécessaire et/ou requis en rapport avec la fermeture du bureau luxembourgeois de la Société afin d'effectuer les actions nécessaires au Luxembourg pour la migration du siège social de la Société en Espagne.

Sixième résolution

Il a été décidé unanimement d'autoriser et de déléguer pouvoir à Monsieur José Antonio Leon Gonzalez, majeur, marié, citoyen espagnol, numéro de carte d'identité 50047358-W, résident à Calle Cornisa 2, Las Rozas de Madrid, 28231, Madrid, Espagne, en qualité de représentant légal de la Société, et de lui accorder tous les pouvoirs nécessaires afin d'effectuer tous les actes nécessaires pour la Migration:

En particulier, mais de façon non limitative, il pourra exercer les pouvoirs suivants:

1. Déposer une demande de nom commercial espagnol auprès du Registre Central du Commerce.
2. Comparaitre devant le notaire public espagnol de son choix afin de:
signer, conclure, prendre acte, parfaire, rectifier, modifier ou compléter tous ces actes, accords, documents et tout document public ou privé qui sera requis pour et/ou en relation avec la Migration;
insérer dans un acte public de Migration les résolutions comprises dans ce procès-verbal, adopter les Nouveaux Statuts, ainsi que toute résolution qu'il pourra considérer appropriée ou nécessaire pour la Migration, en application avec les lois d'Espagne;
signer, conclure, prendre acte, parfaire, rectifier, modifier ou compléter tous ces actes, accords, documents et tout document public ou privé ou adopter tout autre contrat ou résolution qui pourrait être nécessaire à l'achèvement total de la Migration.
3. Obtenir toutes les autorisations administratives, de travail, de Sécurité Sociale et fiscale nécessaires (en particulier, de déposer une demande de Numéro d'Identification Fiscale de la Société), approbations ou licences pour accomplir les actes ci-dessus ou le développement de l'activité de la Société en Espagne.
4. Mettre en oeuvre les communications nécessaires devant toute autorité publique ou privée.
5. Si nécessaire, payer les taxes ou les charges concernant les dits actes, et de signer tous les documents nécessaires dans ce but.
6. Exécuter, signer, conclure, prendre acte, parfaire, rectifier, modifier ou compléter tous ces actes, contrats, instruments et tout document public ou privé, ainsi que de procéder à tout autre acte en relation avec les pouvoirs ci-dessus mentionnés.
7. D'une façon générale, accomplir toutes les formalités et/ou les actions pour effectuer toutes les radiations, enregistrements et publications de la façon pouvant être requise par les autorités espagnoles compétentes aux fins de dépôt et d'enregistrement de la Société en tant que société à responsabilité limitée (Sociedad de Responsabilidad Limitada) et la poursuite de la Société sous la loi d'Espagne.

Tous les pouvoirs susmentionnés accordés sont octroyés, bien que dans leur exercice, Monsieur José Antonio Leon González encourt, en contractant pour lui-même, une double représentation ou un conflit d'intérêt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2012 LAC/2012/59024. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167366/496.

(120220268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

KTI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.252.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000338/10.

(120226597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

MCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 464.880,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.054.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 décembre 2012

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 21 décembre 2012;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

MCV S.à r.l.

EN LIQUIDATION VOLONTAIRE

Référence de publication: 2013000406/19.

(120226430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Laboratoire Dentaire JOHANNIS André, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9376 Hoscheid, 60, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000341/9.

(120226402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Laude Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.273.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000342/10.

(120226303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Laude Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.274.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000343/10.

(120226305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Whitecourt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.600.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Stichting Administratiekantoor Whitecourt, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Backershagenlaan 62, 2243 AE Wassenaar, the Netherlands, trade register number 41141645,

here represented by Mr. Geert Dirkx, residing professionally in L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing person, acting as stated before, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Stichting Administratiekantoor Whitecourt, pre-named, is the sole holder of all shares (the Sole Shareholder) of Whitecourt BV, a limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands, having its corporate seat at Wassenaar and registered with the Commercial Register under number 41141645 (the Company).

II. By resolution validly adopted by the Sole Shareholder of the Company in London on 30 November, 2012, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its principal establishment and the effective place of management from Wassenaar (the Netherlands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as of 1 December 2012 without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed;

III. It results from the balance sheet of the Company as at 30 September 2012 that the net assets of the Company as of the date hereof correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of the balance sheet of the Company as of 30 September 2012, having been signed *ne varietur* by the proxyholder on behalf of the Sole Partner and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the central administration and effective place of management of the Company from Wassenaar (the Netherlands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with effect as of 1 December 2012, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Whitecourt S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the central administration and the effective place of management of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Amendment and complete restatement of the Company's articles of incorporation so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company;

4. Acknowledgement of the resignation of Algemene Investerings- en Participatie Maatschappij "Agim Rotterdam" B.V. as manager of the Company, effective as of 1 December 2012, and full discharge to the resigning director for the performance of its duty from the date of their appointment until the date of their resignation;

5. Appointment of Mr. Geert Dirx, as sole manager of the Company for an indefinite period with effect as on 1 December 2012;

6. Establishment of the central administration and effective place of management of the Company at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

7. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the principal establishment and central administration of the Company from Wassenaar (the Netherlands) to Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) as of 1 December 2012, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Whitecourt S.à r.l.", accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Whitecourt S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Wassenaar. The Company has its central administration and effective place of management and centre of its main interest in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The principal establishment may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the Board of Managers of the Company. The principal establishment may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its principal establishment, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the principal establishment may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its principal establishment, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital of the Company amounts to three hundred and twenty-eight thousand and nine hundred euro (EUR 328,900.-) and is divided into 350,000 - 8% - preference shares of type A ("A Preference Shares"); 302,250 - 5% - preference shares of type B ("B1 Preference Shares")¹; 22,750 - 5% - preference shares of type B2 ("B2 Preference Shares"); 26,040 ordinary shares of type C1 ("C1 Ordinary Shares"); 1,960 ordinary shares of type C2 ("C2 Ordinary Shares"); 4,000 ordinary shares of type C3 ("C3 Ordinary Shares"); 4,000 ordinary shares of type C4 ("C4 Ordinary Shares"); and 4,000 ordinary shares of type C5 ("C5 Ordinary Shares").

Any reference in these articles of association to shares or shareholders without further specification shall be understood to mean both ordinary shares and preference shares.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. Any transfer of shares to a non-shareholder is only possible once the approval of the general meeting has been obtained with a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital. The approval shall be valid for three months only. The approval shall be deemed to have been granted: (i) if a decision is not taken within one month of a request to that effect; or (ii) if the resolution in which the approval is refused does not contain the name(s) of one or more prospective purchasers who is/are prepared to purchase, for cash, all the shares to which the request for approval is related.

If the shareholder requesting approval (the "offeror") accepts the prospective purchaser(s) and the parties are unable to agree on the price to be paid for the share(s), the price shall be determined by one or more independent experts to be appointed by the offeror and the prospective purchasers by mutual agreement. If they fail to reach agreement on the appointment within two months of the point in time referred to in the preceding sentence, either party may petition the president of the court under whose jurisdiction the Company falls to appoint three independent experts. The prospective purchasers shall be entitled to withdraw at any time provided they do so within fourteen days after they have been notified of the price as determined in accordance with the preceding paragraph.

If, as a result hereof, not all the shares are purchased: a. because all the prospective purchasers have withdrawn; or b. because the other prospective purchasers have not, within six weeks after the notification referred to above, declared their willingness to acquire the shares which have become available, with due observance of the criteria for allocating such shares laid down by the general meeting, the offeror may freely transfer all the shares to which the request for approval related, provided that the transfer is effected within three months after this has been established. The offeror shall be entitled to withdraw at any time, provided he does so within one month of being definitively informed of the

selling price and the identity of the prospective purchasers to whom he can sell all the shares to which the request is related. The Company may only be a prospective purchaser under the provisions of this article with the consent of the offeror.

The transfer of a share shall require a deed to that effect executed before a civil law notary and to which the persons involved shall be parties.

A partners' register will be kept at the central administration and effective place of management of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the Board of Managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the Board of Managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile or email.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile or email.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the Board of Managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's central administration and effective place of management.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 In addition thereto, the Company has a share premium reserve allotted to the A Preference Shares, hereinafter: «Share Premium Reserve A Account» and a cumulative preference dividend reserve account allotted to the A Preference Shares, hereinafter: «Dividend Reserve Account A». Other reserves available allotted to the B Preference Shares are referred to as «Dividend Reserve Account B1» and «Dividend Reserve Account B2».

The distributable profits, if any, as shown in the approved annual accounts will first be applied to the statutory reserve. Further, the distributable profits if any shall be applied, if possible, to Dividend Reserve Account A: eight percent (8%) of the weighted average of the sum of the balance on Dividend Reserve Account A, plus the balance of the capital issued in A Preference Shares, plus the balance of Share-Premium Reserve A.

The remaining balance of the distributable profits, if any will, if possible, be applied to Dividend Reserve Account A: any negative difference between what, in a preceding year or preceding years, was applied to Dividend Reserve Account A and what should have been applied to such account shall be applied according to the conditions in the preceding full sentence.

The remaining balance of the distributable profits, if any will be applied to Dividend Reserve Accounts B1 and B2, in the proportion of ninety-three percent (93%) and seven percent (7%), until ninety-three percent (93%) and seven percent (7%), respectively of the value referred to below - hereinafter referred to as "W" - has been credited to these dividend reserve accounts.

The remaining balance of the distributable profits, if any will be applied to the Dividend Reserve Account B1 and B2, respectively, five percent (5%) of the weighted average of the balance on Dividend Reserve Account B1, plus the balance of the capital issued in Preference Shares B1, plus ninety-three percent (93%) of W, and five percent (5%) of the weighted average of the balance on Dividend Reserve Account B2, plus the balance of the capital issued in Preference Shares B2 plus seven percent (7%) of W, respectively, though only after the amounts that were applied to the relevant Dividend Reserve Accounts B1 and B2 in accordance with the conditions in the preceding full sentence are deducted from W, and - insofar as the remaining distributable profit is not sufficient - in proportion to the ratio between the weighted averages as described above.

The remaining balance of the distributable profits, if any will be used to, if possible, to be applied to Dividend Reserve Accounts B1 and B2 any negative difference between that which, in a preceding year or preceding years, was applied to Dividend Reserve Accounts B1 and B2 and that which should have been applied to those accounts shall be applied according to the conditions in the preceding full sentence.

The remaining balance of the distributable profits, if any will be applied to the dividend reserve accounts for holders of C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C Ordinary Shares 5, respectively, four percent (4%) of the weighted average of the balance on the relevant Dividend Reserve Accounts C1, C2, C3, C4 and C5, respectively, in the relevant financial years, and - insofar as the profit does not allow for this - in proportion to the weighted average of the balances on the relevant Dividend Reserve Accounts C1, C2, C3, C4 and C5, respectively, in the relevant financial year.

The entire remaining balance of the distributable profits will be applied to the dividend reserve accounts for the C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C Ordinary Shares 5, respectively, in proportion to the nominal amount of the issued C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C5 Ordinary Shares, respectively, which are not held by the Company itself.

Dividend Reserve Accounts A, B1, B2, C1, C2, C3, C4, and C5, respectively, are intended for payment of dividend on Shares A Preference Shares, B1 Preference Shares B2 Preference Shares, C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C5 Ordinary Shares, respectively.

Share premium payments at the expense of Share-Premium Reserve Account A can only be made for the benefit of the holders of the eight percent (8%) A Preference Shares.

15.3 In the event that, during any financial year, the Company has suffered losses, and to the extent permitted by law, these losses will - insofar as this is permitted - be charged to Dividend Reserve Accounts C1, C2, C3, C4 and C5, in the ratio between the balances on these dividend reserve accounts. In the event that these balances are not sufficient, the losses which cannot be charged to the latter dividend reserve accounts will be charged to Dividend Reserve Accounts B1 and B2, in the ratio between the balances on those dividend reserve accounts.

In the event that the balance on Dividend Reserve Accounts B1 and B2 turn out to be insufficient to offset the remainder of the loss, this remainder will - insofar as this is permitted - be charged to Dividend Reserve Account A.

15.4 In the event that losses have been charged to any dividend reserve account as described in the preceding paragraphs, the distributable profits realized during the following year or the following financial years will first be used to repay that which has been charged to these dividend reserve accounts before distributions under the conditions of paragraph 2 of this article are made, which repayments will take place in the reverse order and in the reverse manner in which the debit entries as referred to in paragraph 3 of this article took place.

15.5 "W" as referred to in paragraph 2 of this article must be understood to be the balance of:

- a. the current reserve as at the end of nineteen hundred and ninety seven, referred to in the annual accounts as "other reserves";
- b. the profit in the period between one January and twenty eight June nineteen hundred and ninety eight, less the proportionate part of the profit that, based on the prevailing articles of association, accrues to the holders of eight percent (8%) cumulative preference shares of the Company;
- c. the surplus value of the immovable property as at twenty eight July nineteen hundred and ninety eight;
- d. the surplus value of the participating interest in SnowWorld B. V. as at twenty eight July nineteen hundred and ninety eight; and
- e. the surplus value of the participating interest in FRS as at twenty eight July nineteen hundred and ninety eight.

15.6 The Company may only make distributions to the shareholders and other parties entitled to distributions from distributable profits if and insofar as its net assets exceed its share capital increased by the reserves required by law.

No distribution to the Company itself is allowed in respect of shares in its capital that the Company holds itself.

15.7 Profits will be distributed after approval by the general shareholders meeting of the annual accounts showing sufficient distributable profits.

15.8 Unless the General Meeting of Shareholders determines otherwise, dividends will be payable fourteen calendar days after their approval.

15.9 Dividends that remain unclaimed for five years after falling due for payment will accrue to the Company.

15.10 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by

Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 Following application of the conditions of Article 15 to any liquidation profit/loss, the balance of the Company's assets after payment of all debts will first be used to pay to the holders of A Preference Shares, the balance of the share capital outstanding in the A Preference Shares A and the balance of Share-Premium Reserve A, as well as an amount equal to any negative difference between that which, in any preceding financial year and the current financial year - in proportion to the time lapsed - was credited to Dividend Reserve Account A and that which should have been credited to that account according to the conditions of Article 15, paragraph 2, to be divided amongst them in proportion to their A Preference Shares A.

The remaining balance of the assets, if any will be used to pay to holders of B1 Preference Shares B1 and B2 Preference Shares, respectively, the balance on Dividend Reserve Account B1 or B2, respectively, to be divided amongst them in proportion to their shareholding in B1 Preference Shares B1 and B2 Preference Shares, respectively. Insofar as payment as referred to above to the holders of B1 Preference Shares B1 and B2 Preference Shares is not fully possible, the payments will be according to the ratio between the amounts to which the joint holders of B1 Preference Shares B1 and the joint holders of B2 Preference Shares are entitled, to be divided between the holders of B1 Preference Shares B1 and B2 Preference Shares, respectively, in proportion to their shareholding in B1 Preference Shares B1 and B2 Preference Shares, respectively.

The remaining balance of the assets will be used to, if possible, pay to the joint holders of Cumulative Preference Shares B1 or B2, respectively, an amount equal to any negative difference between that which, in any preceding financial year and the current financial year - in proportion to the time lapsed - was credited to Dividend Reserve Account B1 or B2, respectively, and that which should have been credited to those accounts according to the conditions of Article 22, paragraph 2, to be divided amongst the holders of Cumulative Preference Shares B1 or B2, respectively, in proportion to their shareholding in Cumulative Preference Shares B1 or B2, respectively.

Insofar as payment of that to which the joint holders of B1 Preference Shares B1 and B2 Preference Shares, respectively, are entitled is not fully possible, the payments will be according to the ratio between the amounts to which the joint holders of B1 Preference Shares and the joint holders of B2 Preference Shares are entitled, to be divided between the holders of B1 Preference Shares and B2 Preference Shares, respectively, in proportion to their shareholding in B1 and B2 Preference Shares, respectively

The balance of the assets after that will be used to, if possible, pay to the holders of B1 Preference Shares and B2 Preference Shares the nominal amount of their B1 Preference Shares B1 and B2 Preference Shares, respectively. In the event that this remaining balance is not sufficient, this payment will be in proportion to their shareholding in B1 Preference Shares and B2 Preference Shares.

The balance of the assets after that will be used to, if possible, pay to the holders of C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C Ordinary Shares⁵, respectively, the balance on the dividend reserve account that corresponds with their shares, to be divided amongst them in proportion to their shareholding in C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C Ordinary Shares⁵, respectively.

Insofar as payment of that to which the holders of C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C Ordinary Shares⁵, respectively, are entitled is not fully possible, the payments will be according to the ratio between the amounts to which the holders of C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C Ordinary Shares⁵, respectively are entitled, to be divided between the holders of Shares C1, C2, C3, C4 and C5, respectively, in proportion to their shareholding in C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C Ordinary Shares⁵, respectively.

The remaining balance of the assets will be paid out to holders of C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C Ordinary Shares⁵, in proportion to their shareholding in C1 Ordinary Shares, C2 Ordinary Shares, C3 Ordinary Shares, C4 Ordinary Shares and C Ordinary Shares⁵.

After the liquidation has been completed, the books and records of the Company must be kept for a period prescribed by law in the custody of the person that the General Meeting of Shareholders has designated. In the event that a designation by the General Meeting of Shareholders as referred to above has not taken place, the liquidators will designate the relevant person.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective as of 1 December 2012, of Algemene Investerings- en Participatie Maatschappij "Agim Rotterdam" B.V. as manager of the Company and to grant it full discharge for the performance of its duty.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as manager of the Company for indefinite period Mr. Geert Dirx,, born in Maaseik (Belgium), on October 10th, 1970, with professional address at 31, rue de Strasbourg in L-2561 Luxembourg effective as of 1 December 2012.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the the principal establishment and the effective place of management of the Company at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Administratiekantoor Whitecourt, une fondation constituée sous la loi néerlandaise, ayant son siège social à Wassenaar, 2243 AE Wassenaar, Pays-Bas, Backershagenlaan 62, numéro du registre 41141645,

ici représentée par Monsieur Geert Dirx, demeurant professionnellement à 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Stichting Administratiekantoor Whitecourtm, susmentionnée, est l'unique détenteur de toutes les parts sociales (l'Associé Unique) de Whitecourt B.V., une société à responsabilité limitée régie et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Wassenaar et enregistrée auprès du Registre du Commerce sous le numéro 41141645 (la Société).

II. Par résolution de l'Associé Unique de la Société valablement adoptée le 30 novembre 2012 à Londres (Royaume-Uni), agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son établissement principal et son siège de direction effective de Wassenaar (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à compter de la date du 1^{er} décembre 2012 sans dissolution de la Société, mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par les lois des Pays-Bas, afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

III. Il ressort du bilan de la Société daté du 30 septembre 2012 que les actifs nets de la Société à la date des présentes correspondent au moins à la valeur du capital social, une copie du bilan de la Société daté du 30 septembre 2012, ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert de l'établissement principal et du siège de direction effective de la Société de Wassenaar (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet à compter du 1^{er} décembre 2012 sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale Whitecourt S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de l'établissement principal et du siège de direction effective de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Modification et refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois, suite à l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise;

4. Acceptation de la démission de Algemene Investerings- en Participatie Maatschappij "Agim Rotterdam" B.V. en qualité de directeur de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2012, et octroi de la pleine décharge aux directeurs démissionnaires pour l'exercice de leur fonction à partir de leur nominations jusqu'à leur démission;

5. Nomination de Mr. Geert Dirx, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à compter du 1^{er} décembre 2012;

6. Etablissement de l'établissement principal et du siège de direction effective de la Société au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

7. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer l'établissement principal et lieu de direction effective de la Société de Wassenaar (Pays-Bas) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à compter de la date des présentes, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que la Société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Whitecourt S.à r.l.", accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter de la date des présentes, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de mettre à jour les statuts de la Société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts modifiés et mis à jour de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Whitecourt S.à r.l. (la "Société"), qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Wassenaar. La Société a son établissement principal, son siège de direction effective et le centre de ses intérêts principaux à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. L'établissement principal peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. L'établissement principal peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société en son établissement principal et ou la communication aisée avec l'établissement principal ou entre cet établissement principal et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, l'établissement principal pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société jugera utiles à l'accomplissement de son objet.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière,

des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois cent vingt-huit mille neuf cents euros (EUR 328.900,-) et est divisé en trois cent cinquante mille (350.000,-) - huit (8) pour cent - parts sociales privilégiées de catégorie A (les "Parts Sociales Privilégiées A"); trois cent deux mille deux cent cinquante (302.250) - cinq (5) pour cent - parts sociales privilégiées de catégorie B1 (les "Parts Sociales Privilégiées B1"); vingt-deux mille sept cent cinquante (22.750) - cinq (5) pour cent - parts sociales privilégiées de catégorie B2 (les "Parts Sociales Privilégiées B2"); vingt-six mille quarante (26.040) parts sociales ordinaires de catégorie C1 (les "Parts Sociales Ordinaires C1"); mille neuf cent soixante (1.960) parts sociales ordinaires de catégorie C2 (les "Parts Sociales Ordinaires C2"); quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie C3 (les "Parts Sociales Ordinaires C3"); quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie C4 (les "Parts Sociales Ordinaires C4"); et quatre mille (4.000) parts sociales ordinaires de catégorie C5 (les "Parts Sociales Ordinaires C5").

Toute référence dans les présents statuts aux parts sociales et aux détenteurs de parts sociales sans plus de précisions comprendront aussi bien les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte que n'est admis qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a qu'un seul associé, à des tiers. Toute cession de parts sociales à un tiers non associé n'est uniquement possible qu'après avoir obtenu l'approbation de l'assemblée générale des associés à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis de la Société.

L'approbation de l'assemblée générale des associés n'est valable que pour trois mois seulement. L'approbation est réputée avoir été accordée: (i) si une décision n'est pas prise dans le mois suivant une demande effectuée à cet effet; ou (ii) si la résolution par laquelle l'agrément est refusé ne contient pas le(s) nom(s) de un ou plusieurs acquéreurs éventuels qui est/sont prêts à acheter, contre un paiement en numéraire, toutes les parts sociales auxquelles la demande d'approbation est liée.

Si l'(les) associé(s) dont l'approbation est/sont requise(s) (l'"Initiateur") accepte(nt) l'(les) acquéreur(s) éventuel(s) et que les parties sont incapables de s'entendre sur le prix à payer pour la(les) part(s) sociale(s), le prix sera déterminé par un ou plusieurs experts indépendants devant être nommé par l'Initiateur et l'(es) acquéreur(s) éventuel(s) d'un commun accord.

Si aucune des parties ne parviennent à s'entendre sur la nomination d'un ou plusieurs experts indépendants dans les deux mois suivant le moment visé à la phrase précédente, chacune des parties est libre de demander au président du tribunal de la juridiction dont dépend la Société de nommer trois experts indépendants.

Le(s) acquéreur(s) éventuel(s) ont le droit de retirer à tout moment leur demande d'achat de(s) part(s) sociale(s) à condition qu'il(s) le fasse(nt) dans les quatorze jours suivant le moment où il(s) a (ont) été informé(s) du prix tel que déterminé dans le précédent paragraphe.

Si, à la suite des présentes, toutes les parts sociales n'ont pas été achetées: a. parce que tous les acquéreurs éventuels se sont retirés; ou b. parce que les autres acquéreurs éventuels n'ont pas, dans les six semaines suivant la notification visée ci-dessus, déclaré leur volonté d'acquérir les parts sociales qui sont devenues disponibles, dans le respect des critères d'attribution de ces parts sociales fixées par l'assemblée générale des associés, l'Initiateur peut transférer librement l'ensemble des parts sociales auxquelles la demande d'approbation est liée, à condition que le transfert soit effectué dans les trois mois suivant son établissement.

L'Initiateur aura le droit de retirer à tout moment son offre, pourvu qu'il le fasse dans un délai d'un mois après avoir été définitivement informé du prix de vente et de l'identité des acquéreurs éventuels auxquels il peut vendre toutes les parts sociales auxquelles la demande se rapporte.

La Société ne peut être un acheteur potentiel dans le cadre des dispositions du présent article, uniquement avec le consentement de l'Initiateur.

La cession de parts sociale requiert un acte devant être exécuté devant un notaire et dont toutes les personnes concernées sont parties prenantes.

Un registre des associés sera tenu à l'établissement principal et au siège de direction effective de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués par tout gérant ou en cas de plusieurs gérants par tout gérant de la Société à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme étant son mandataire.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, dans le cas où des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, dans le cas où des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant régulière et valable comme si elle avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax ou par courrier électronique.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan à l'établissement principal et au siège de direction effective de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 En plus de cela, la société dispose d'une réserve de prime d'émission attribuée aux Parts Sociales Privilégiées A, ci-après: le "Compte de Reserve de Prime d'Emission A" et un compte de réserve cumulatif sur dividende préférentiels attribué aux Parts Sociales Privilégiées A, ci-après: le "Compte de Réserve sur Dividende A".

Les autres réserves disponibles attribuées aux Parts Sociales Privilégiées B sont désignées comme "Compte de Reserve sur Dividende B1" et "Compte de Reserve sur Dividende B2".

Les bénéfices distribuables, le cas échéant, figurant dans les comptes annuels approuvés seront d'abord affectés à la réserve légale.

En outre, les bénéfices distribuables, le cas échéant, doivent si possible être appliqués, pour le Compte de Reserve sur Dividende A ainsi: huit pour cent (8%) de la moyenne pondérée de la somme du solde du Compte de Réserve sur Dividendes A, plus le solde du capital social émis en Parts Sociales Privilégiées A, plus le solde de la Réserve de Prime d'Emission A.

Le solde du bénéfice distribuable, le cas échéant, sera si possible, appliqué au Compte de Reserve sur Dividende A: toute différence négative entre ce qui, dans une année précédente ou dans les années précédentes, a été appliqué au Compte de Reserve sur Dividende A et ce qui aurait dû être appliqué au Compte de Reserve sur Dividende A doit être appliqué à ce compte selon les conditions précisées dans la phrase précédente.

Le solde du bénéfice distribuable, le cas échéant, sera appliqué au Compte de Reserve sur Dividende B1 et B2, dans la proportion de quatre-vingt treize pour cent (93%) et sept pour cent (7%), jusqu'à ce que respectivement quatre-vingt treize pour cent (93%) et sept pour cent (7%), de la valeur ci-après dénommée «V» - ait été portée au crédit de ces comptes de réserve sur dividendes.

Le solde du bénéfice distribuable, le cas échéant, sera appliqué aux Comptes de Reserve sur Dividende B1 et B2, pour respectivement, cinq pour cent (5%) de la moyenne pondérée du solde du Compte de Reserve sur Dividende B1, plus le solde du capital social émis en Parts Sociales Privilégiées B1 plus quatre-vingt treize pour cent (93%) de W, et cinq pour cent (5%) de la moyenne pondérée du solde du Compte de Reserve sur Dividende B2, plus le solde du capital social émis en Parts Sociales Privilégiées B2 plus sept pour cent (7%) de W, mais seulement après que les montants qui ont été appliqués aux Comptes de Reserve sur Dividende B1 et B2, conformément aux conditions décrites dans la phrase précédente soient déduits de W, et - dans la mesure où le solde du bénéfice distribuable n'est pas suffisant - en proportion avec le ratio entre les moyennes pondérées comme décrit ci-dessus.

Le solde du bénéfice distribuable, le cas échéant, sera si possible utilisée pour être appliqué aux Compte de Reserve sur Dividende B1 et B2, toute différence négative entre ce qui, l'année ou les années précédentes, a été appliqué aux Compte de Reserve sur Dividende B1 et B2 et ce qui aurait dû être appliqué aux Compte de Reserve sur Dividende B1 et B2 doit être appliqué sur ces comptes dans les conditions précisées dans la phrase précédente.

Le solde du bénéfice distribuable, le cas échéant sera appliqué aux comptes de réserve sur dividendes pour les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C1, de Parts Sociales Ordinaires C2, de Parts Sociales Ordinaires C3, de Parts Sociales Ordinaires C4 et de Parts Sociales Ordinaires C5, pour respectivement, quatre pour cent (4%) de la moyenne pondérée du solde respectif des Comptes de Reserve sur Dividende C1, C2, C3, C4 et C5, au cours des années financières concernées, et - dans la mesure où le bénéfice ne le permet pas - au prorata de la moyenne pondérée des soldes respectif des Comptes de Reserve sur Dividende C1, C2, C3, C4 et C5, dans l'exercice financier concerné.

La totalité du solde restant du bénéfice distribuable sera appliqué sur les comptes de réserve de dividendes pour respectivement les Parts Sociales Ordinaires C1, les Parts Sociales Ordinaires C2, les Parts Sociales Ordinaires C3, les Parts Sociales Ordinaires C4 et les Parts Sociales Ordinaires C5, en proportion du montant nominal respectif des Parts Sociales Ordinaires C1, des Parts Sociales Ordinaires C2, des Parts Sociales Ordinaires C3, des Parts Sociales Ordinaires C4 et des Parts Sociales Ordinaires C5, qui ne sont pas détenues par la Société elle-même.

Les Comptes de Reserve sur Dividende A, B1, B2, C1, C2, C3, C4 et C5, sont respectivement destinés au paiement des dividendes sur les Parts Sociales Privilégiées A, les Parts Sociales Privilégiées B1, les Parts Sociales Privilégiées B2, les Parts Sociales Ordinaires C1, les Parts Sociales Ordinaires C2, les Parts Sociales Ordinaires C3, les Parts Sociales Ordinaires C4 et les Parts Sociales Ordinaires C5, respectivement.

Le paiements de primes d'émission, supporté par le Compte de Reserve de Prime d'Emission A ne peut être fait qu'au bénéfice des détenteurs des huit pour cent (8%) de Parts Sociales Privilégiées A.

15.3 Dans le cas où, au cours d'un exercice, la Société a subi des pertes, et dans la mesure permise par la loi, ces pertes seront - dans la mesure où cela est autorisé - supportées par les Comptes de Reserve sur Dividende C1, C2, C3, C4 et C5, en proportion entre les soldes de ces comptes de réserve sur dividendes. Dans le cas où ces soldes ne sont pas suffisantes, les pertes qui ne peuvent être imputés sur ces comptes de réserve sur dividendes seront supportés par les Comptes de Reserve sur Dividende B1, B2, en proportion entre les soldes de ces comptes de réserve sur dividendes.

Dans le cas où le solde des Comptes de Reserve sur Dividende B1, B2 se révélerait insuffisant pour compenser la perte restante, cette perte restante sera - dans la mesure où cela est permis - supportée par le Compte de Reserve sur Dividende A.

15.4 Dans le cas où les pertes ont été imputées à un compte de réserve sur dividende tel que décrit dans les paragraphes précédents, les bénéfices distribuables réalisés au cours de l'année suivante ou les années financières suivantes serviront d'abord à rembourser ce qui a été prélevé sur ces comptes de réserve sur dividendes avant que la distribution prévues selon les conditions du paragraphe 2 du présent article soit faites, ce remboursement aura lieu dans un ordre inverse et d'une manière inverse à ceux dont les écritures de débit visés au paragraphe 3 du présent article ont eu lieu.

15.5 "W" tel que visé au paragraphe 2 du présent article doit être compris comme étant le solde de:

a. l'actuelle réserve à la fin de l'année mille neuf cent quatre-vingt dix sept, mentionnée dans les comptes annuels comme "autres réserves";

b. le bénéfice de la période comprise entre le premier janvier et le vingt huit juin mille neuf cent quatre-vingt dix huit, moins la quote-part du bénéfice qui, sur base des précédents statuts en vigueur, revient aux détenteurs de huit pour cent (8%) des parts sociales privilégiées cumulées de la Société;

c. la plus-value issue de la propriété immobilière au vingt huit juillet mille neuf cent quatre-vingt dix huit;

d. la plus-value issue de la participation dans SnowWorld BV au vingt huit juillet mille neuf cent quatre-vingt dix huit; et

e. la plus-value de la prise de participation dans FRS au vingt huit juillet mille neuf cent quatre-vingt dix huit.

15.6 La Société ne peut effectuer de distributions aux associés et aux autres parties ayant droit à une distributions de bénéfices que si ses actifs nets dépassent son capital social augmenté de la réserve légale.

Aucune distribution de bénéfice à la Société n'est possible en vertu des parts sociales du capital social de la Société détenu par la Société elle-même.

15.7 Les bénéfices seront distribués après approbation par l'assemblée générale des associés des comptes annuels faisant ressortir un bénéfice distribuable suffisant.

15.8 A moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement, les dividendes seront mis à disposition quatorze jours après leur approbation.

15.9 Les dividendes non réclamés pendant cinq ans après avoir été déclaré comme dû reviendront à la Société.

15.10 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Suite à l'application des dispositions de l'article 15 à tout boni de liquidation ou à toute perte, le solde des actifs de la Société, après paiement de toutes les dettes, sera d'abord utilisé pour payer les détenteurs de Parts Sociales Privilégiées A, le solde impayé du capital social des Parts Sociales Privilégiées A et le solde de la Reserve de Prime d'Emission A, ainsi qu'un montant égal à la différence négative entre ce qui, dans toute année financière précédente et l'année financière en cours- au prorata du temps écoulé - a été crédité au Compte de Reserve sur Dividende A et ce qui aurait dû être crédité à ce compte selon les conditions de l'article 15, paragraphe 2, à répartir entre eux au prorata de leur Parts Sociales Privilégiées A.

Le solde de l'actif, le cas échéant, sera utilisé pour payer aux respectifs détenteurs de Parts Sociales Privilégiées B1 et de Parts Sociales Privilégiées B2, le solde respectif du Compte de Reserve sur Dividende B1 ou B2, à répartir entre eux au prorata de leur participation respective en Parts Sociales Privilégiées B1 et Parts Sociales Privilégiées B2. Dans la mesure où le paiement tel que visé ci-dessus aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées B1 et de Parts Sociales Privilégiées B2 n'est pas entièrement possible, les paiements seront fonction du ratio entre les montants auxquels les codétenteurs de Parts Sociales Privilégiées B1 et les codétenteurs de Parts Sociales Privilégiées B2 ont droit, à répartir entre les respectifs détenteurs de Parts Sociales Privilégiées B1 et de Parts Sociales Privilégiées B2, au prorata de leur respective participation dans les Parts Sociales Privilégiées B1 et dans les Parts Sociales Privilégiées B2.

Le solde de l'actif sera utilisé pour, si possible, pour payer aux respectifs codétenteurs de Parts Sociales Privilégiées B1 ou B2, respectivement, un montant égal à la différence négative entre ce qui, dans toute année financière précédente et l'année financière en cours- au prorata du temps écoulé - a été respectivement crédité au Compte de Reserve sur Dividende B1 ou B2, et ce qui aurait dû respectivement être crédité à ce compte selon les conditions de l'article 15, paragraphe 2, à répartir entre eux au prorata de leur respective Parts Sociales Privilégiées B1 ou B2.

Dans la mesure où le paiement de ce à quoi les codétenteurs respectifs de Parts Sociales Privilégiées B1 et de Parts Sociales Privilégiées B2, ont droit n'est pas entièrement possible, les paiements seront fonction du ratio entre les montants auxquels les codétenteurs de Parts Sociales Privilégiées B1 et de Parts Sociales Privilégiées B2 ont droit, à répartir entre les détenteurs respectifs de Parts Sociales Privilégiées B1 et de Parts Sociales Privilégiées B2, au prorata de leur respective participation dans les Parts Sociales Privilégiées B1 et B2.

Le solde de l'actif sera utilisé, si possible, pour payer aux détenteurs de Parts Sociales Privilégiées B1 et de Parts Sociales Privilégiées B2, le montant nominal de leurs respectives Parts Sociales Privilégiées B1 et Parts Sociales Privilégiées B2. Dans le cas où ce solde n'est pas suffisant, le paiement sera fait en proportion de leur participation dans les Parts Sociales Privilégiées B1 et les Parts Sociales Privilégiées B2.

Le solde de l'actif sera utilisé si possible, pour payer aux respectifs détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C1, de Parts Sociales Ordinaires C2, de Parts Sociales Ordinaires C3, de Parts Sociales Ordinaires C4 et de Parts Sociales Ordinaires C5, le solde du compte de réserve sur dividendes qui correspond à leurs parts sociales, à répartir entre eux au prorata de leur respective participation dans les Parts Sociales Ordinaires C1, Parts Sociales Ordinaires C2, Parts Sociales Ordinaires C3, Parts Sociales Ordinaires C4 et Parts Sociales Ordinaires C5.

Dans la mesure où le paiement de ce à quoi les détenteurs respectifs de Parts Sociales Ordinaires C1, de Parts Sociales Ordinaires C2, de Parts Sociales Ordinaires C3, de Parts Sociales Ordinaires C4 et de Parts Sociales Ordinaires C5, ont droit n'est pas entièrement possible, les paiements seront fonction du ratio entre les montants auxquels les détenteurs respectifs de Parts Sociales Ordinaires C1, de Parts Sociales Ordinaires C2, de Parts Sociales Ordinaires C3, de Parts Sociales Ordinaires C4 et de Parts Sociales Ordinaires C5 ont droit, à répartir entre les détenteurs respectifs de Parts Sociales Ordinaires C1, de Parts Sociales Ordinaires C2, de Parts Sociales Ordinaires C3, de Parts Sociales Ordinaires C4 et de Parts Sociales Ordinaires C5, au prorata de leur respective participation dans les Parts Sociales Ordinaires C1, les Parts Sociales Ordinaires C2, les Parts Sociales Ordinaires C3, les Parts Sociales Ordinaires C4 et les Parts Sociales Ordinaires C5.

Le solde de l'actif sera versé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires C1, de Parts Sociales Ordinaires C2, de Parts Sociales Ordinaires C3, de Parts Sociales Ordinaires C4 et de Parts Sociales Ordinaires C5, au prorata de leur participation dans les Parts Sociales Ordinaires C2, les Parts Sociales Ordinaires C3, les Parts Sociales Ordinaires C4 et les Parts Sociales Ordinaires C5.

Une fois la liquidation terminée, les livres et documents comptables de la Société devront être conservés pendant une période prescrite par la loi sous la garde de la personne que l'assemblée générale des associés check si défini a désigné. Dans le cas où la désignation par l'assemblée générale des associés comme mentionné ci-dessus n'a pas eu lieu, les liquidateurs désigneront ladite personne.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de constater la démission, effective à la date du 1^{er} décembre 2012 de Algemene Investerings- en Participatie Maatschappij "Agim Rotterdam" B.V. en leur qualité de directeurs de la Société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la Société pour une durée indéterminée Mr. Geert Dirkx, né à Maaseik (Belgique), le 10 octobre 1970, avec adresse professionnelle 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à compter du 1^{er} décembre 2012.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'établir l'établissement principal et lieu de direction effective de la Société au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dirkx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2012. LAC/2012/58938. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167360/799.

(120220193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

NR Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NR PARTICIPATION S.A.
F. DUMONT / Ch. FRANCOIS
Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013000429/12.

(120226546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Mauced s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.342.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000403/10.

(120226525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Maxifera Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 97.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013000404/10.

(120226509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Mebel Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.476.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000407/10.

(120226530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.052.988,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.418.

Extrait des résolutions écrites des associés datées 21 décembre 2012

Le mandat des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, il a été décidé d'élire pour la période allant jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes 2013:

Conseil de gérance

Messrs. Laurent Forget, gérant de catégorie B et président, demeurant au 26 Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg;
Vittorio Pignatti-Morano Campori, gérant de catégorie B, demeurant au 35 Portman Square, GB - W1H 6LR Londres;
Joseph Cohen, gérant de catégorie B, demeurant au 35 Portman Square, GB - W1H 6LR Londres;
Eric Scussel, gérant de catégorie A, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg,
Riccardo Zorzetto, gérant de catégorie A, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri L - 1724 Luxembourg,

Réviseur d'entreprise

Grant Thornton Lux Audit SA, 83, Pafebruch, L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ocean Trade Lux Co S.à.r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2013000431/23.

(120226074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

1979 - Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.436.

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «1979 - INVEST», établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C numéro 2667 du 3 novembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163436.

La séance est ouverte à 10.15 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les QUATRE CENTS (400) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit.

1.- Extension de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide l'extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de services SVOD, distribués par des opérateurs européens via leur box.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: LIEGEOIS, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/12/2012. Relation: EAC/2012/16640. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167388/57.

(120220312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Mercury Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.323.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000410/10.

(120226523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 60.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.633.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000412/10.

(120226045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

MF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 35.550,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.617.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000413/10.

(120226044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Platin Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.345.

La Société note qu'à la suite d'un contrat de cession, M. Olivier Christian Georges GOUDET, associé unique de la Société, a cédé 650 parts sociales qu'il détenait dans la Société à The Goudet Family Generation Trust, un trust de l'Etat de Virgine, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social situé à 6824 Melody Lane, Bethesda, Maryland 20817, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son trustee Valérie Laurence Liquard, demeurant à 6824 Melody Lane, Bethesda, Maryland 20817, Etats-Unis d'Amérique.

En conséquence de ce qui précède, la participation dans le capital social de la Société est désormais la suivante:

- M. Olivier Christian Georges Goudet: 24.350 parts sociales; et

- The Goudet Family Generation Trust (par l'intermédiaire de son trustee): 650 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Platin Investments S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013000439/19.

(120226481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Mima Films S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000415/10.

(120226102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Association des membres des directions de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois, Association sans but lucratif,

(anc. Association des directeurs et des directeurs adjoints de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois).

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 3.901.

Entre

M. Bohnert Robert, directeur du LCD,
M. Christnach Claude, directeur du LJBm,
M. Decker Nico, directeur adjoint du LGE,
M. Delles Tom, directeur adjoint du LTA,
M. Eyschen Frank, directeur adjoint du LCD,
M. Frideres José, directrice du LTECG,
M. Geimer Laurent, directeur adjoint du LNB,
Mme Hansen Martine, directrice du LTA,
M. Hermes Georges, directeur du Centre de Logopédie,
M. Klein Lucien, directeur du LTEtt,
M. Koppes Pierre, directeur du LN,
M. Muller Edgar, directeur du LTMA,
M. Nicolay David, directeur adjoint du LJBm,
M. Prussen Paul, directeur adjoint du LTPES,
M. Roth Roger, directeur du LNB,
M. Schroeder Benn, directeur du LGL,
Mme Simon Coryse, directrice adjointe du LGL,
M. Staudt Volker, directeur du PSL,
M. Stockreiser Pierre, directeur adjoint du LN,
M. Thill Lucien, directeur du LGE,
M. Trausch Aly, directeur adjoint du ALR,
M. Weber Jean, directeur adjoint du LTE,
M. Welschbillig Henry, directeur du LTPES,
M. Wirtgen Jean-Marie, directeur du LTB,

il fut adopté à l'unanimité des voix en assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2012 au Lycée classique de Diekirch, annexe de Mersch, les statuts modificatifs de l'Association des directeurs et des directeurs adjoints de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois, association sans but lucratif, comme suit:

Art. 1^{er} . Il est créée une association sans but lucratif dénommée "Association des membres des directions de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois" désignée par la suite ADEPPL.

L'ADEPPL a son siège à Luxembourg.

Elle fonctionne conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et les dispositions particulières des présents statuts.

Art. 2. L'objet de l'ADEPPL est:
la promotion de l'enseignement postprimaire public,
la collaboration avec d'autres associations nationales et internationales réunissant des chefs d'établissement de l'enseignement postprimaire,
la promotion et la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres.

Art. 3. L'ADEPPL doit comprendre au moins dix membres.

Art. 4. Les membres de l'ADEPPL doivent souscrire aux objectifs de l'ADEPPL tels qu'énoncés dans les statuts.
L'assemblée générale peut prononcer l'exclusion d'un membre s'il ne verse pas sa cotisation dans les délais impartis ou s'il est établi qu'il agit à l'encontre des intérêts de l'ADEPPL.

Peuvent être membres de l'ADEPPL les directeurs, les directeurs adjoints, les attachés à la direction, les chargés de direction du régime préparatoire, en service ou honoraires d'un établissement de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois.

Toute personne ayant accompli un service extraordinaire reconnu par l'ADEPPL dans l'intérêt de l'enseignement ou dans l'intérêt des objets de l'ADEPPL, peut être admise comme membre d'honneur par l'Assemblée Générale. Un membre d'honneur ne paie pas de cotisation et n'a ni le droit de vote, ni l'accès au conseil d'administration.

Art. 5. L'assemblée générale ordinaire de l'ADEPPL a lieu au cours des quatre premiers mois de l'année civile. Elle est convoquée par écrit par le président au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. Le délai de convocation d'une assemblée générale extraordinaire est de huit jours. La convocation comporte nécessairement l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Les résolutions de l'assemblée générale sont communiquées par écrit aux membres.

Un membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 6. L'assemblée générale élit les membres du conseil d'administration de l'ADEPPL, arrête le programme d'activités, le budget et le montant de la cotisation annuelle.

Art. 7. Les administrateurs sont élus pour une durée renouvelable de trois ans.

Le membre élu pour remplacer un membre démissionnaire achève le mandat de ce dernier.

Art. 8. Le conseil d'administration comprend de 7 à 17 membres, dont au moins 4 directeurs, 1 directeur adjoint, 1 attaché à la direction ou chargé de direction du régime préparatoire, 1 directeur honoraire ou directeur adjoint honoraire et au plus 14 directeurs, 6 directeurs adjoints, 3 attachés à la direction ou chargés de direction du régime préparatoire, 4 directeurs ou directeurs adjoints honoraires.

Le conseil d'administration procède lui-même à la répartition des tâches de président, de vice-présidents, de trésorier, de secrétaire parmi ses membres.

Le conseil d'administration est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale et d'expédier les affaires courantes.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 9. La cotisation annuelle des membres ne peut pas être supérieure à 50 €.

Art. 10. Les opérations financières doivent porter la signature du trésorier. En son absence et en cas d'urgence, le président peut signer pour le trésorier. Une opération financière dépassant le montant de 1500 € doit être contresignée par le président.

Art. 11. Les modifications des statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 précitée.

Art. 12. En cas de dissolution de l'ADEPPL, l'avoir net de celle-ci est attribué à une œuvre de bienfaisance luxembourgeoise.

Suivent les signatures des susnommés, directeurs et directeurs adjoints réunis le 26 avril 2012 pour adopter les statuts modifiés de l'ADEPPL tels qu'énoncés ci-dessus:

Hansen Martine / KOPPEL Pierre / GEIMER Laurent / SCHROEDER Benn /
STOCKREISER Pierre / BOHNERT Robert / THILL Lucien / CHRISTINACH Claude /
Weber Jean / SIMON Coryse / WIRTGEN Jean-Marie / Roth Roger /
HERMES Georges / EYSCHEN Frank / NICOLAY David / KLEIN Lucien /
STAUDT Volker / DECKER Nico / DELLES TOM / ALY TRAUSSCH /
PRUSSEN PAUL / JOSE FRIDERES-POOS / WELSCHBILLIG HENRY / EDGAR MULLER.

Référence de publication: 2012167400/93.

(120221284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Morland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 74.836.

Les documents de clôture de l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000420/10.

(120226524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Netsys, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 18, Sandtegaass.

R.C.S. Luxembourg B 72.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000427/9.

(120226180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Noram Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.714.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000428/10.

(120226129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

NTR Network Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.340.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour NTR Network Investment S.A. (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013000430/16.

(120226586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Orea International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 1, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 137.376.

Les comptes annuels 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000432/9.

(120226184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Occasions Angeloni S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 168, rue de Niedercorn.

R.C.S. Luxembourg B 97.219.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013000433/10.

(120226420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Origami Realty, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 152.780.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013000434/10.

(120226272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

ORPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.858.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013000435/10.

(120226589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Overdrive, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.499.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013000436/10.

(120226275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Le Jardin d'Alexandra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.578.

STATUTS

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Alexandra JANSEN, née Brück, demeurant à F-57910 Hambach, 11, rue de Neufgrange.

Laquelle personne comparante a requis le notaire Instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise paysagère et d'un bureau d'étude.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Le Jardin d'Alexandra S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Remich. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les dispositions légales s'appliqueront.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Alexandra JANSEN et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-5552 Remich, 38, rue de la Gare.
2. - Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Alexandra JANSEN.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Déclaration

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune; infraction pénale.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet-social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentés.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. JANSEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 10 décembre 2012. Relation: REM/2012/1581. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 17 décembre 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012167416/102.

(120220276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

PerkinElmer Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000437/10.

(120226608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

PerkinElmer Holding Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000438/10.

(120226607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Padisha Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 121.919.

Les comptes annuels 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000441/10.

(120226188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Move your body : Fit duerch Sport ! a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5956 Itzig, 16, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg F 9.384.

—
STATUTS

Entre les soussignées

1. Patrick Meneguz

16, rue de la corniche

L-5956 Itzig

Professeur d'éducation physique

Luxembourgeois

2. Daniel Pillatsch

34, rue de la corniche

L-5956 Itzig

Professeur de sciences économiques et sociales

Luxembourgeois

3. Marie-Lyne Keller

16, rue de la corniche

L-5956 Itzig

Professeur de français

Française/Luxembourgeoise

et toutes celles ou ceux qui deviendront membre par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "Move your body: Fit duerch Sport ! a.s.b.l."

II. Objet

Art. 2. L'association a pour objet de:

1. regrouper des personnes de tous les âges et de toutes les nationalités désireuses de participer à des activités sportives et plus particulièrement des activités de plein air qui permettent d'améliorer la condition physique.
2. favoriser le développement psychomoteur et social des enfants par des activités sportives adaptées.
3. encourager les contacts et échanges entre les ressortissants de la commune de Hesperange et du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

III. Siège

Art. 4. Le siège social de l'association est établi 16, rue de la corniche L-5956 Itzig. Il peut être transféré par décision du comité dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

IV. Durée

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

V. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile et commence le premier janvier pour se terminer le trente et un décembre. Par exception le premier exercice débutera le jour de la constitution pour se clôturer le trente et un décembre deux mille treize (31, décembre, 2013).

VI. Membres

Art. 7. "Move your body: Fit duerch Sport ! a.s.b.l." est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Art. 8. Les membres effectifs. Sont membres effectifs les personnes énumérées ci-dessus et ayant procédé à la fondation de l'association.

De nouveaux membres effectifs ne seront admis que par décision unanime de l'ensemble des membres effectifs de l'association.

Seuls les membres effectifs seront inscrits sur la liste déposée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les Associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 9. Les membres adhérents. Seules des personnes physiques peuvent devenir membres adhérents de l'association.

Les membres adhérents doivent être admis par décision à la majorité des trois quarts des voix de l'ensemble des membres effectifs de l'association.

Art. 10. Le nombre des membres effectifs et adhérents est illimité. Celui des membres effectifs ne pourra être inférieur à trois.

Art. 11. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 6 mois à compter de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 12. Les membres peuvent être exclu de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association.

Art. 13. L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission des membres est décidée souverainement par le comité. Sa décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

VII. Cotisations

Art. 14. Les membres fondateurs, ainsi que tout nouveau membre de l'association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieure à 50 euros.

Art. 15. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

VIII. Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. L'assemblée générale est présidée par le président du comité ou, en cas d'empêchement, par le vice-président.

Art. 17. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Art. 15. L'assemblée générale est convoquée par courrier électronique adressé à tous les membres effectifs au moins 3 jours ouvrables avant l'assemblée.

Art. 16. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

Art. 17. L'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi ou les statuts.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points mentionnés à l'ordre du jour.

Art. 18. Toutefois, sur proposition d'un cinquième des membres effectifs, des propositions doivent être portées à l'ordre du jour et faire l'objet de délibérations. Si ce quorum n'est pas atteint, cette faculté est réservée au comité.

Art. 19. Chaque membre effectif dispose d'une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 20. Le vote se fait à main levée à moins que le scrutin secret soit proposé par le comité ou demandé par un cinquième au moins des membres effectifs présents.

Art. 21. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association ou la modification des statuts que conformément aux stipulations y relatives de la loi du 21 avril 1928 sur les Associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

IX. Ressources de l'association

Art. 22. Les ressources annuelles de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres;
- les subventions publiques ou privées dans les limites autorisées par la loi;
- les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'association;
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les Associations et les fondations sans but lucratif.

X. Administration

Art. 23. L'association est administrée par un conseil d'administration également dénommé comité et composé de trois membres au moins, nommés parmi les membres effectifs par l'assemblée générale pour un terme de quatre ans. Le comité est renouvelé tous les quatre ans. Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacance au cours d'un mandat, un membre de comité provisoire peut être nommé par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de celui qu'il remplace.

Le comité désigne tous les quatre ans parmi ses membres effectifs le président, le vice-président et le trésorier.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président.

Art. 24. Le comité se réunit sur convocation du président. Il ne peut statuer que si la majorité des membres effectifs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité de voix, celle du président est prépondérante. Les décisions sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés au secrétariat où chaque membre pourra en prendre connaissance.

Art. 25. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il est notamment habilité à établir un règlement d'ordre intérieur qui complètera, si nécessaire, les présents statuts pour assurer le bon déroulement de l'activité de l'association.

Le comité peut instaurer un "comité exécutif pour la gestion courante, la préparation de réunions de comité et d'assemblées générales, la coordination des activités de l'association au jour le jour et le développement d'activités nouvelles en conformité avec les statuts de l'association et dans le cadre de ses ressources financières.

Art. 26. Tout membre du comité qui aura été absent au comité sans motif valable à trois séances au cours d'un exercice sera considéré comme démissionnaire de son poste au comité.

Art. 27. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Itzig (Commune de Hesperange), le 18 décembre par les membres fondateurs.

Patrick Meneguz / Daniel Pillatsch / Marie-Lyne Keller.

Référence de publication: 2012167424/125.

(120220428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Palidoro S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 39.638.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «PALIDORO S.A.-SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2012, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17457.

- que la société «PALIDORO S.A.-SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 39638,

constituée suivant acte notarié en date du 21 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 338 du 6 août 1992. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 20 janvier 2011,

se trouve à partir de la date du 20 décembre 2012 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 28 mai 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000443/27.

(120226112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Parmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 152.015.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013000444/10.

(120226271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Patrimax Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 25, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 144.527.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013000446/10.

(120226540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pathfinder International S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 151.852.

—
Le 28 décembre 2012 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société PATHFINDER INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013000445/12.

(120226478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

PCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 458.720,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.056.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 décembre 2012

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 21 décembre 2012;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

PVC S.à r.l.

EN LIQUIDATION VOLONTAIRE

Référence de publication: 2013000447/20.

(120226332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Agamemnon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 3.750.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.827.

In the year two thousand twelve, on the tenth of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Resolution III Holdings S.à r.l., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 130 916),

Here represented by Annick Braquet, with professional address in L- 1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

By virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- The appearing party is the sole shareholder of Agamemnon S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.827, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3207 of December 29, 2011.

- The capital of the company is fixed at twelve thousand Pound Sterling (GBP 12,000) represented by one hundred (100) share quotas, with a nominal value of one hundred and twenty Pound Sterling (GBP 120) each, entirely paid up.

- The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three million seven hundred and thirty-eight thousand Pound Sterling (GBP 3,738,000) so as to raise it from its current amount of twelve thousand Pound Sterling (GBP 12,000) up to an amount of three million seven hundred and fifty thousand Pound Sterling (GBP 3,750,000), through the issuance of thirty-one thousand one hundred and fifty (31,150) new share quotas, each having a

nominal value of one hundred twenty Pound Sterling (GBP 120) having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions.

Second resolution

All the new share quotas are entirely subscribed by the sole shareholder, Resolution III Holdings S.à r.l. prenamed.

The total contribution amount of three million seven hundred and thirty-eight thousand Pound Sterling (GBP 3,738,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The total contribution amount of three million seven hundred and thirty-eight thousand Pound Sterling (GBP 3,738,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the under-signed notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to restate article 6 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

"The Company's share capital is set at three million seven hundred and fifty thousand Pound Sterling (GBP 3,750,000), represented by thirty-one thousand two hundred and fifty thousand (31,250) share quotas of one hundred twenty Pound Sterling (GBP 120) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately at EUR 3,500.- (three thousand five hundred euro).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous el numéro B 130.916,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «Agamemnon S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3207 du 29 décembre 2011.

- Le capital social de la société est fixé à douze mille Livres Sterling (12.000.-GBP) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt Livres Sterling (120.- GBP) chacune.

- L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions sept cent trente-huit mille Livres Sterling (GBP 3.738.000.-), afin d'élever son montant actuel de douze mille Livres Sterling (GBP 12.000.-) à un montant de trois millions sept cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 3.750.000.-) par la création et l'émission de trente-et-un mille cent cinquante (31.150) nouvelles parts sociales chacune ayant une valeur nominale de cent vingt Livres Sterling (GBP 120) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

Deuxième résolution

Toutes les nouvelles parts sociales sont entièrement souscrites par l'associé unique, Resolution III Holdings S.à r.l., préqualifiée.

Le montant total de l'apport de trois millions sept cent trente-huit mille Livres Sterling (GBP 3.738.000,-) pour ces nouvelles parts sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La somme totale des trois millions sept cent trente-huit mille Livres Sterling (GBP 3.738.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, dont preuve en a été apportée au Notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions sept cinquante mille Livres Sterling (3.750.000.- GBP), représenté par trente-et-un mille deux cent cinquante (31.250) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt Livres Sterling (GBP 120) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 3.500.- (trois mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59354. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167448/111.

(120220697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pergam, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.010.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil d'administration de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 30 novembre 2012 à 9.00 heures.

Unique résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2013000448/13.

(120226625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le conseil d'administration du gérant commandité de la société en date du 30 novembre 2012

Unique résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

*Pour Pergam Partners III & Cie SCA
Pour Pergam
Le Gérant Commandité*

Référence de publication: 2013000449/15.

(120226624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pergam Properties II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.160.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil de gérance de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 1^{er} décembre 2012 à 9.00 heures.

Résolution unique

Le Conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 2013000450/14.

(120226629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pergam Properties II C S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.192.

Extrait du procès-verbal d'une réunion (la «Réunion») du conseil de gérance de Pergam Properties II en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant») de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 1^{er} décembre 2012 à 12.00 heures.

Résolution unique

Le Conseil de gérance du gérant commandité de la Société décide de transférer le siège social de la Société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour PERGAM PROPERTIES II C SCA

PERGAM PROPERTIES II

Le Gérant Commandité

Référence de publication: 2013000451/15.

(120226627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Petal Corporation Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8253 Mamer, 18, rue des Merisiers.

R.C.S. Luxembourg B 26.785.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013000452/10.

(120226359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Diversified Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.716.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social le 27 décembre 2012 que les mandats des administrateurs ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme.

Munsbach, le 28 Décembre 2012.

Référence de publication: 2013000783/12.

(130000043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

DM Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4A, Z.I. In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 162.753.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2013000784/11.

(120226783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Dometic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, 17, Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 91.535.

Il a été annoncé que Charlotta Grähs, gérante de Dometic S.à r.l., a décidé de quitter sa fonction de gérante avec effet au 31 décembre 2012.

Robert Sieffermann, 16 Allée des Fleurs, L-9227 Diekirch, Luxembourg, a été nommé gérant de Dometic S.à r.l. en remplacement de Charlotta Grähs avec effet 1^{er} Janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sylvie Kirchen.

Référence de publication: 2013000785/13.

(130000466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.780,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.082.

EXTRAIT

En date du 14 décembre 2012, l'associé unique de la société Doradem S.à r.l. a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Robin Naudin ten Cate en tant que gérant est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Freddy De Petter, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000786/15.

(120226821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Acatana S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 173.648.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"FISCONSULT S.A.", une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145784,

ici représentée par Monsieur Nicolas DELATTRE, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «ACATANA S.A. S.P.F.» (la «Société»), société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 50.000.- (cinquante mille Euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'Euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de juillet à 11.45 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra

également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
FISCONSULT S.A. prénommée,	50.000	50.000	5.000
TOTAL:	50.000	50.000	5.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (50.000.-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Benoît DABERTRAND, administrateur de sociétés, né le 16/05/1970 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

b) Monsieur Cédric de CARITAT, administrateur de sociétés, né le 05/06/1979 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

c) Monsieur Eric DEBLED, expert-comptable, né le 14/01/1964 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: "FISCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, RCS Luxembourg B 145.784.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute

Signé: DELATTRE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/12/2012. Relation: EAC/2012/16504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167473/196.

(120222060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PGC Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000453/10.

(120226082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pia Invest, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013000454/10.

(120226389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Piste Linster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 75, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 50.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013000456/10.

(120226533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.
